

# COMMUNE DE MOUTHE

## **PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2 décembre 2014 – 20H30**

Le deux décembre deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mouthe s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRIN, maire de Mouthe, à la suite de la convocation qui a été adressée le 26 novembre.

Etaients présents :

Daniel PERRIN  
Pierre BOURGEOIS  
Anne-Claire CUENET  
Pascal LEGÉ  
Sylvie BERTHET  
Eric BERTHET-TISSOT  
Albert LETOUBLON  
Maud SALVI  
Estelle JOUFFROY  
Patrick BAILLY  
Florence DAVID  
Stephan ROBERTI  
Martial MILLOZ

Etait absent : Pierre Moureaux

Etait absent excusé : Thierry HAGLON

Procuration donnée : Thierry HAGLON a donné procuration à Maud SALVI.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Mme Sylvie BERTHET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'ordre du jour est :

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
2. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la traversée du village : choix de l'intervenant
3. Vente de l'étrave et de la saleuse
4. Noël des enfants des agents mis à disposition par le centre de gestion du Doubs
5. Modification du règlement d'utilisation de la salle polyvalente et de la salle de convivialité
6. Avenant au contrat de financement Lena : modification du préavis des remboursements anticipés temporaires et de la clause de cession
7. Informations diverses

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter trois questions à l'ordre du jour :

- Forêt communale : état d'assiette pour l'exercice 2015
- Réfection de la Rue Cart Broumet – Avenant à passer pour la maîtrise d'œuvre
- Tarification du camping

Après avoir entendu les arguments avancés par le maire, le conseil municipal accepte, par 14 voix Pour, d'ajouter cette question à l'ordre du jour.

### **Affaire n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente du 2 décembre 2014.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé par 14 voix Pour.

### **Affaire n° 2 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la traversée du village : choix du maître d'œuvre**

Par délibération du 7 octobre 2014, le conseil municipal a décidé d'engager une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un projet d'aménagement de la traversée du village.

La consultation de bureaux d'études susceptibles d'accompagner la collectivité dans la définition de ce projet (expression des besoins à satisfaire, étude de faisabilité, rédaction du programme, choix d'un maître d'œuvre) a été lancée le 21 octobre 2014. La publication de celle-ci a été faite sur la plateforme e-marchespublics.com et sur l'Est Républicain dans la rubrique « Annonces légales ». La date limite de remise des offres était fixée au 14 novembre 2014, 12 heures.

Le maire présente le procès-verbal de l'ouverture des plis des cinq entreprises ayant déposé une offre, ainsi que le classement de ces offres. Il précise qu'une société s'est excusée de ne pas présenter d'offre.

Les deux bureaux, « Tant qu'il y aura des Rues en Herbe » et « Au-delà du Fleuve », classés aux premiers rangs, ont été auditionnés l'un après l'autre les 24 et 25 novembre dernier. L'audition faite, il s'avère que la société « Au-delà du Fleuve », se classe au 1<sup>er</sup> rang.

Le maire rappelle que le dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Général du Doubs dans le cadre du dispositif « Assistance à maîtrise d'ouvrage » à hauteur de 75 %, dans la limite d'un plafond de subvention de 11 250 € pour un coût d'étude de 15 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix Pour :

- accepte l'offre du bureau d'études société « Au-delà du Fleuve », pour la réalisation de cette étude ;
- s'engage à la réalisation de cette étude ;
- autorise le maire à signer le marché d'un montant de 14 960 € HT, soit 17 952 € TTC se décomposant comme suit :
  - o tranche ferme : étude de faisabilité 7 080 € HT
  - o tranche conditionnelle 1 : programme 1 740 € HT
  - o tranche conditionnelle 2 : mise en place du maître d'œuvre et accompagnement dans la première phase du projet 3 900 € HT

- Réunion de travail supplémentaire 420 € HT
- Coût des options
  - Diagnostic en marchant : 800 € HT
  - Réunion publique (en soirée) : 620 € HT
  - Dépêche illustrée : 400 € HT
- approuve la mission confiée et les termes du cahier des charges conclu entre le titulaire du marché et la collectivité ;
- s'engage à se faire assister par les services du Département dans le cadre de ce projet et sur une durée de 24 mois à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention ;
- sollicite l'aide financière du Département dans le cadre du dispositif « Assistance à maîtrise d'ouvrage » ;
- s'engage à convier le Département et/ou ses structures relais lors des réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et de le consulter pour fixer lesdites réunions ;
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération et à régler les décomptes du bureau d'études en tenant compte éventuellement des options qui seront mises en œuvre dans le cadre de l'étude proposée.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget général 2014 par délibération du 7 octobre 2014.

<b>Affaire n° 3 – Vente de l'étrave et de la saleuse</b>
--

Le Maire rappelle que, par délibération du 30 juin 2014, le conseil municipal a décidé d'acquérir du matériel de déneigement : achat d'une lame à neige triaxiale ou achat d'une étrave à neige, et achat d'une saleuse.

Le maire informe le conseil municipal que la saleuse a été livrée au hangar communal durant la semaine dernière. Quant à la lame à neige, elle a été montée pour une période d'essai de 20 jours neige à compter des premières chutes de neige nécessitant son utilisation. Si celle-ci ne donne pas satisfaction, l'étrave à neige sera commandée.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, par 14 voix Pour :

- décide de vendre l'ancienne étrave « Sicoméтал GM1 », montée sur le tracteur « Valtra » d'un montant de 1.200 € à l'entreprise Saulnier de Levier, qui en a formulé la demande verbalement ;
- décide de mettre en vente le semoir à engrais Kuhn utilisé comme saleuse ;
- donne tout pouvoir au Maire pour négocier et procéder à la vente de ces deux équipements ;
- autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ces aliénations.

**Affaire n° 4 – Noël des enfants des agents mis à disposition par le centre de gestion du Doubs**

Le maire informe le conseil municipal que la collectivité adhère, par délibération du 16 juillet 2012, au Centre National d'Action Sociale, qui gère au profit du personnel territorial un fonds d'action sociale analogue à celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat, les hospitaliers et les entreprises publiques. La cotisation s'élève à 0,86 % de la masse salariale et à 135,94 €/retraité, avec une participation annuelle de 3.66 € par agent en activité ou retraité.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, une lettre-chèque Cadhoc Noël d'un montant de 30 € par enfant (jusqu'au 31 décembre de l'année de ses 10 ans) est attribuée aux agents remplissant les critères d'attribution.

Afin de respecter l'équité envers tout le personnel communal, le conseil municipal décide, par 14 voix Pour, d'attribuer un chèque cadeau de même montant au personnel contractuel mis à disposition par le centre de gestion du Doubs, ainsi qu'aux mêmes conditions d'attribution. Pour l'exercice 2014, la dépense s'élève à 60 €.

**Affaire n° 5 – Modification du règlement d'utilisation de la salle polyvalente et de la salle de convivialité**

Suite au départ en retraite de Christiane BAILLY, le maire informe le conseil municipal qu'il convient d'actualiser le règlement des salles polyvalentes de Mouthe, l'article 3 et notamment l'article 21 concernant les personnes à joindre en cas d'urgence, soit dans l'ordre :

L'agent, responsable de la salle : 06.07.63.33.96  
M. Pierre MOUREAUX, adjoint : 06.80.03.71.44  
M. Pierre BOURGEOIS, adjoint : 06.85.76.69.98  
M. Patrick BAILLY, conseiller municipal : 06.75.48.20.82

Les autres articles sont inchangés.

Après avoir pris connaissance du projet présenté, le conseil municipal, par 14 voix Pour :

- accepte la modification du règlement comme présenté ci-dessus ;
- autorise le maire à le signer.

Un point sera fait en début d'année 2015 sur le fonctionnement de la salle polyvalente.

**Affaire n° 6 – Avenant au contrat de financement Iena : modification du préavis des remboursements anticipés temporaires et de la clause de cession**

Le maire informe le conseil municipal qu'un contrat d'un montant de 700.000 € a été contracté auprès du crédit agricole de Franche-Comté le 9 février 2006.

La Banque de France ayant récemment renforcé les critères d'éligibilité des prêts pouvant être amenés en collatéral de lignes de financement, le Crédit Agricole de Franche-Comté se doit de modifier la rédaction de certaines clauses contractuelles et propose la passation d'un avenant entre les deux parties modifiant :

- le délai de préavis des remboursements anticipés temporaires
- la clause de cession en supprimant l'obligation d'information préalable.

Les autres dispositions sont inchangées. Cet avenant n'a aucune incidence sur les conditions de marges, d'index et d'échéancier de remboursement, lesquels restent inchangées. Il n'y a aucune charge supplémentaire pour la collectivité.

Le maire ayant signalé que les renseignements demandés au Crédit Agricole n'ont pas été fournis, le conseil municipal décide de reporter cette question à une date ultérieure.

#### **Affaire n° 7 – Forêt communale : état d'assiette 2015**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian DEFORET de l'ONF sur le plan d'aménagement de la forêt communale de Mouthe, ainsi que l'état d'assiette possible des coupes pour l'exercice 2015, le conseil municipal l'approuve, par 14 voix Pour, et autorise le maire à le signer.

Martial MILLOZ quitte, alors, la séance, en raison de l'heure avancée de la soirée.

#### **Affaire n° 8 – Réfection de la rue Cart Broumet : avenant à passer pour la maîtrise d'oeuvre**

Le maire présente au conseil municipal l'avenant à la convention d'honoraires pour la mission de maîtrise d'oeuvre passée avec Christian Ratte Ingénierie de Septfontaine pour la réfection de la rue Cart Broumet.

Le décompte définitif s'élève à 17 314,10 € HT, soit 3,9 % du montant du marché HT.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, par 13 voix Pour :

- l'accepte tel que présenté ;
- autorise le maire à le signer.

Les crédits inscrits au budget 2014 sont suffisants pour clôturer cette opération.

#### **Affaire n° 9 – Tarification au camping municipal**

Le maire informe le conseil municipal des tarifs actuellement appliqués au camping municipal de la source du Doubs (délibération du 6 mai 2014).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 Pour, fixe les tarifs comme suit :

##### **Tarification pour la location saisonnière d'un mobilhome**

###### Vacances de Noël et d'Hiver

25 € par nuitée pour 1 ou 2 personnes

Personne supplémentaire :    - de 6 ans    Gratuit  
   + de 6 ans    9 €

###### Autres périodes

20 € par nuitée pour 1 ou 2 personnes

Personne supplémentaire :    - de 6 ans    Gratuit  
   + de 6 ans    7 €

## Tarification au camping municipal

### Tarif à la nuitée :

Emplacement pour 1 ou 2 personnes avec une tente et une voiture : 11 €

Emplacement pour 1 ou 2 personnes avec caravane et voiture ou un camping car : 13 €

Emplacement pour 1 personne sans voiture : 8 €

### Personne supplémentaire :

Enfant jusqu'à 6 ans : gratuit

Enfant de plus de 6 ans et adulte : 3,50 €/nuitée

Animaux : 1 €/nuitée

### Electricité 10 Ampères :

du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril : 5 € par nuit

du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre : 3 € par nuit

### Forfait pour 4 semaines pour 1 à 4 personnes

250 € + électricité par jour d'occupation

### Forfait pour 3 mois pour 1 à 4 personnes

245 € + électricité par jour d'occupation

Machine à laver	4 € le lavage
Sèche linge	1 € les 15 minutes

### Tarif WIFI :

2 € pour 3 heures

11 € pour 7 jours

20 € pour 3 mois

### Mise à disposition des personnes extérieures au camping des douches du bâtiment d'accueil

prix unitaire d'une douche : 2 € TTC

Un point sera fait en début d'année 2015 sur le fonctionnement du camping municipal.

## **Affaire n° 10 – Informations diverses**

**1 - Dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au maire par délibération du 7 avril 2014, celui-ci informe les membres du conseil municipal des décisions prises :**

### Décision n° 39/2014

Renonciation aux droits de préemption urbain pour la parcelle cadastrée AB n° 88, sis à Mouthe, 14 Rue de la Varée, appartenant à Patrick FAVET, vendue à M. et Mme Gérald CAPELLI

### Décision n° 40/2014

Attribution d'une concession dans le cimetière communal à M. Thierry HAGLON pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 63,20 €

Décision n° 41/2014

Renonciation aux droits de préemption urbain pour la parcelle cadastrée AC n° 235, sis à Mouthe, 14 Rue Cart Broumet, appartenant à Mme Chantal VUEZ, Claudine VUEZ, Anne-Françoise VUEZ et Dominique VUEZ, vendue à la SCI Les Courlis représentée par M. Hervé MARGUET

Décision n° 42/2014

Renonciation aux droits de préemption urbain pour la parcelle cadastrée AB n° 204, sis à Mouthe, 5 Route des Esseux, appartenant à M. Samuel TEPATTI et Mme Dorothee LICOUR, vendue à M. Yohan SALVI et Valérianne SALVI

Décision n° 43/2014

Renonciation aux droits de préemption urbain pour la parcelle cadastrée AB n° 104, sis à Mouthe, 19 Rue de la Varée, appartenant à la SCI BM, vendue à M. et Mme GRONIER Johann

Décision n° 44/2014

Renonciation aux droits de préemption urbain pour la parcelle cadastrée AB n° 341 et 342, sis à Mouthe, 1 Rue Cart Broumet, appartenant à Dominique VAUCHERET, vendue à M. et Mme Jean-Claude BAILLY

Décision n° 45/2014

Renonciation aux droits de préemption urbain pour la parcelle cadastrée AB n° 345, sis à Mouthe, Rue Cart Broumet, appartenant à Dominique VAUCHERET

Recrutement de Mme Magdala GRIFFOND, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, à hauteur de 17h50/35<sup>ème</sup>

Recrutement de M. Jacques ROUGE, gestionnaire de camping à compter du 6 novembre 2014, à hauteur de 20h/35<sup>ème</sup>

Daniel PERRIN, Maire,	Pierre MOUREAUX	Pierre BOURGEOIS	Anne-Claire CUENET	Pascal LEGÉ
Sylvie BERTHET	Eric BERTHET TISSOT	Albert LETOUBLON	Stephan ROBERTI	Maud SALVI
Martial MILLOZ	Thierry HAGLON	Estelle JOUFFROY	Patrick BAILLY	Florence DAVID

